



Bruxelles, 8 août 2017

Note aux réviseurs agréés

Note 2017-9

Chères Consoeurs,
Chers Confrères,

Concerne: Communication FSMA – Formation permanente des réviseurs agréés

Nous souhaitons vous informer du fait que le FSMA a publié le 8 août 2017 sur son site une communication concernant la formation permanente des réviseurs agréés.

Cette communication précise:

- Les personnes visées par la formation permanente
- Les modalités pratiques et d'inscriptions

Veuillez trouver en annexe la communication telle que publiée sur le site de la FSMA.

N'hésitez pas à m'adresser, ou à un autre membre du Comité de direction ou à Ingrid DE POORTER (i.depoorter@irefi-iraif.be), vos éventuelles questions ou remarques à propos du contenu de la présente communication

Jean-François Hubin
Président